

# L'ADAC 65 : la spectaculaire progression des adhésions

TARBES-INFOS du vendredi 26 juin 2015 par Rédaction



« Simplifier la vie des élus en leur donnant envie de porter des projets d'aménagement : tel est le credo de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC) », aime à répéter son président Michel Pélieu qui est aussi le président du conseil départemental.

Hier jeudi 25 juin, en fin d'après-midi, l'ADAC a tenu son assemblée générale. L'occasion pour Michel Pélieu de souligner la progression des adhésions. Au début, en septembre 2012, 160 collectivités avaient été volontaires pour la création de cette boîte à outils. Au 1<sup>er</sup> juin 2015, ce sont 309 communes et 16 communautés de communes qui bénéficient de cette assistance technique et juridique. « En moins de 3 ans, l'ADAC 65 a su s'imposer comme un interlocuteur privilégié sur notre département, apportant des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des élus. Je tiens à réaffirmer mon attachement à cette solidarité territoriale par la relation partenariale avec les communes et les communautés de communes des Hautes-Pyrénées. Plus que jamais, la proximité est notre métier. ».



### **L'ADAC, une boîte à outils**

L'ADAC 65 est conçue comme une boîte à outils au service des élus des communes et intercommunalité adhérentes, offrant un accompagnement d'ordre technique, juridique ou financier, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

L'ADAC 65 apporte son expertise aux collectivités locales adhérentes dans les domaines suivants : Gestion locale, espaces publics, accessibilité, logement, voirie, équipements publics, urbanisme opérationnel, eau-assainissement.

### **L'ADAC 65, une équipe pluridisciplinaire fondée sur la proximité et dotée de compétences multiples :**

**Des agents spécialisés** dans les domaines juridique, administratif et technique. **Les services du Département et un réseau de partenaires** peuvent apporter conseils et expertises techniques à l'Agence afin de l'aider à accomplir ses missions.

### **L'ADAC, une structure autonome**

Créée sous la forme d'un établissement public administratif (EPA), l'ADAC 65 est une structure autonome gérée en commun par l'ensemble de ses adhérents.

L'Agence est présidée, de droit, par le Président du Département, Michel Pélieu, conformément à ses statuts.

L'ADAC est gérée par un conseil d'administration composé de deux collèges d'élus : le collège des conseillers départementaux (8 représentants) et le collège des communes et EPCI (5 représentants des communes et 3 représentants des EPCI).